

COLLOQUE SEPAGE2020

LISTE DES INTERVENANTS
ET DES RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS

AGBROFFI Diamoi Joachim, Menace de disparition des vignobles

ARMANI Gilles, BONNIBEAU Chloé, PESCE Stéphane, MARGOUM Christelle, GOUY Véronique, Retour d'expériences de la mise en œuvre d'un collectif pluridisciplinaire et multi-sectoriel pour préserver les milieux aquatiques en territoire viticole

CHOMLAFEL Mathilde, MERAUX Jean-Paul, De la considération du foncier viticole champenois : outil de travail ou outil patrimonial ?

DEROCHE Alexandre, Les modèles juridiques de la transmission des exploitations viticoles en région Centre-Val de Loire

DI FRANCESCO Gabriele, De vigneron à entrepreneurs des loisirs. La transformation des caves dans certaines régions de l'Italie centrale

DIALLO Ibrahima, Des vigneron champenois face au soupçon

DURAND Jean-Pierre, SEBAG Joyce, De l'importance de la structure foncière sur les rendements viticoles. Le cas d'Épineuil-en-Tonnerrois

ESCUDIER Jean-Louis, Entre permanence et mutations : le salariat viticole au XXI^e siècle

FERRER KLAJMAN Christine, AVALLONE Nathalie, Œnotourisme : dynamiques comparées d'investissement et d'emploi dans la filière viticole dans le Val de Loire

GERBAL-MEDALLE France, L'œnotourisme au chevet du patrimoine rural. L'exemple des Z'Elles Gaillacoises

HOCHEREAU François, A la recherche de la variété qui « convient »

HOCHEREAU François, Pépiniéristes, viticulteurs et contrôleurs au carrefour des mutations du monde de la vigne

LABELLE Fabienne, Le droit patrimonial de la famille à l'épreuve des transmissions d'entreprises viticoles en région Centre-Val de Loire

LATASTE Dominique, Préparation psychologique des agriculteurs en projet de transmission hors du cadre familial : quelques points clés dont la place et la fonction de la maison

LAUGEL Diane, GATELIER Elsa, STUCKI Yann, LEANDRIS Maxime, Des nouvelles fonctionnalités du vignoble aux nouvelles compétences du vigneron : les cas de l'œnotourisme champenois et vaudois

LE BRUN Chloé, La diversité des trajectoires et des expériences des femmes qui font le choix de s'installer en viticulture

LEBEL Christine, De nouvelles pistes dans la transmission de l'entreprise viticole familiale ?

LECLERCQ Emmanuelle, Le rôle des œnologues dans la construction de la filière des vins de champagne : analyse des activités de travail au prisme d'une sociologie des groupes professionnels

LEGOUY François, Les vignobles français entre espaces, cépages et exportations de vins : quelles recompositions ? Exemple du Sancerrois

MEDEIROS Marlon Clovis, LIMBERGER Silvia Cristina, Brazilian consumer market of high value-added wines

PÉRIÉ-FREY Sarah, La SAFER en Bourgogne : outil de régulation ambivalent

PINEAU Christelle, Vin « nature ». Cultiver un patrimoine vivant

PREUIL Sébastien, La création d'un parc à thème sur la viticulture française en Chine : opportunités ou danger pour le marché du vin français ?

ROBERT Amélie, DELOBEAU Marion, Agriculture biologique : un nouveau moyen de se démarquer de la concurrence ?

ROBERT Amélie, YENGUÉ Jean-Louis, DIOUF Mariétou, Réduire l'usage des produits phytosanitaires en recourant aux drones : une bonne idée du point de vue sociétal ?

ROCHDI Gabrielle, La place de la réglementation européenne dans l'exercice du métier de viticulteur/viticultrice

SCHEPENS Florent, Un nouveau segment du monde professionnel ? Les vins de lieu

SITNIKOFF Françoise, ASSEGOND Christèle, CHAZAL Hélène, L'installation des viticulteurs hors cadre familial : une remise en cause des logiques professionnelles et territoriales ?

THERMES Corentin, BERTRAND François, LA JEUNESSE Isabelle, Évolutions des logiques professionnelles de la filière viti- vinicole dans un contexte de changement climatique, le cas du Val de Loire

WOLIKOW Serge, Entre viticulture et valorisation du vin de Champagne, quelles stratégies familiales des années 1960 à 2020 ?

YENGUÉ Jean-Louis, Le Haut Poitou, une AOC du Val de Loire dans la région du Bordeaux. Quelles stratégies d'existence ?

Menace de disparition des vignobles

Diamoi Joachim AGBROFFI, maître de Conférences en Anthropologie sociale, politique et culturelle, à l'UFR Communication, Milieu et Société, Département d'Anthropologie et de Sociologie de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Mots clés : Disparition, vignobles, familles, métiers, professionnels.

L'objet du présent article veut questionner le vécu de la menace de disparition des vignobles. Le terrain de l'enquête est la Côte d'Ivoire. Les produits vinicoles ont été introduits en Côte d'Ivoire par les navigateurs et les colons. Toutefois, ils ne furent pas connus comme leurs produits mais comme des produits propres à certaines familles vignobles d'abord et par la suite comme ceux des métiers de la filière vitivinicole. Progressivement, avec les transformations profondes du modèle historique de l'exploitation familiale, les vignobles deviennent des vieux souvenirs en Côte d'Ivoire. La vieille population ivoirienne observe la menace de la disparition de ces vignobles dont elle a gardé un bon souvenir. Elle a suivi les bouleversements organisationnels et techniques qui se font en lien avec les changements des modes de commercialisation et de consommation. Le présent article se propose d'analyser cette menace telle qu'elle est perçue, vécue par les anciens. Il veut aussi faire cette analyse à travers les spécificités et rôles des autres métiers de la commercialisation et de la communication, dans leur évolution et leur interdépendance en Côte d'Ivoire. L'article fait un approfondissement analytique des rapports entre viticulteurs et professionnels de la commercialisation sur la base de la disparition des vignobles.

Retour d'expériences de la mise en œuvre d'un collectif pluridisciplinaire et multi-sectoriel pour préserver les milieux aquatiques en territoire viticole

Gilles ARMANI (Ethnologie), Inrae, UR RiverLy, Équipe EMA ;
Chloé BONNINEAU (Ecologie microbienne aquatique), Inrae, UR RiverLy, Équipe EMA ;
Stéphane PESCE (Ecologie microbienne aquatique), Inrae, UR RiverLy, Équipe EMA ;
Christelle MARGOUM (Chimie de l'environnement), Inrae, UR RiverLy, Équipe LAMA ;
Véronique GOUY (Hydrologie), Inrae, UR RiverLy, Équipe PolIDiff

Mots clés : Rétrospection, collectif, milieux aquatiques, viticulture

En 1987, le Cemagref (devenu Irstea puis INRAE) initiait ses premières recherches sur le bassin versant de la Morcille en Beaujolais viticole dans l'objectif de mieux comprendre les modalités de dispersion des produits phytosanitaires dans l'environnement et leurs impacts sur la dégradation des cours d'eau. Ces études se sont progressivement enrichies des nombreuses collaborations scientifiques et opérationnelles mises en œuvre sur ce site depuis 30 ans et se sont étendues au bassin versant de l'Ardières depuis une dizaine d'années. Le site Ardières-Morcille est aujourd'hui labellisé site atelier de la ZABR et reconnu au niveau national. Récemment, les facteurs sociaux et humains pouvant influencer la prise de décision et l'évolution des pratiques viticoles ont été étudiés. Tout au long de cette dynamique de recherche, des collaborations ont été mis en œuvre avec des viticulteurs sur leurs parcelles et des partenariats ont été construits avec des institutions impliquées localement comme la Chambre d'agriculture, l'IFV, un Lycée agricole, les gestionnaires du milieu naturel...

Notre communication propose un regard analytique et rétrospectif sur la constitution de ce collectif toujours en devenir. Nous essayons de comprendre plus particulièrement les interactions entre INRAE et le monde viticole, les déplacements de perspectives induits par les différentes interactions entre acteurs impliqués et les changements et limites observés

De la considération du foncier viticole champenois : outil de travail ou outil patrimonial ?

Mathilde CHOMLAFEL, Doctorante en sciences de gestion CRDT-Université de Reims Champagne-Ardenne

Jean-Paul MÉREAUX, Maître de conférences HDR en sciences de gestion CEJESCO-Université de Reims Champagne-Ardenne

Mots clés : filière Champagne – pérennité – foncier viticole – transmission – gestion d'exploitation

Cette proposition de communication abordera le sujet de l'évolution gestionnaire des exploitations viticoles champenoises, obligées à une dynamique de réorganisation à échelle micro (l'exploitation viticole) tout autant que macro (la filière Champagne) dans un objectif de pérennisation.

Alors que la tendance sociétale voit opérer depuis les années 1980 un recul du nombre d'exploitants agricoles et une augmentation de la part des grandes exploitations en France, l'évolution est tout à l'inverse en Champagne viticole : le nombre de récoltants augmente chaque année et vient alimenter la part des exploitations dont le seuil de viabilité n'est pas atteint pour la filière. La faute serait au prix du foncier viticole, aux difficultés de sa transmission et à l'impossibilité qu'ont les vigneron·ne·s d'y investir au vu de sa valeur vénale en augmentation constante avec un prix moyen de l'hectare qui est passé de 400 000 € en 1995 à 1200 000 € en 2015 dans la majeure partie des zones de l'appellation champagne. Mais des considérations sociologiques ne seraient-elles pas à prendre aussi en considération, dans un contexte de recherche de constitution patrimoniale ? En découle une considération redéfinie de l'activité viticole, dont l'interprétation rejaillit sur les principaux éléments constituant l'exploitation : perception du métier, perception de l'unité de production, perception du patrimoine d'exploitation, perception de la gestion de l'exploitation. Les tensions émanant de ces perceptions se cristallisent autour de l'objet foncier viticole, à la fois condition préalable à l'exploitation agricole, actif et passif de la gestion d'entreprise et du patrimoine familial. Barrère (2000, 2007) souligne cette nécessaire difficulté de conciliation entre patrimoine juridique et patrimoine professionnel avec la nécessité de repenser le modèle vitivinicole champenois en passant d'un système transactionnel fermé à un système ouvert en innovant (Leszczyńska, 2015).

Les modèles juridiques de la transmission des exploitations viticoles en région Centre Val-de-Loire

Alexandre DEROCHE, professeur à la Faculté de droit de Tours

Mots clés : droit, transmission, exploitation, foncier, patrimoine

A la suite des enquêtes de terrain et du colloque juridique sur la transmission des exploitations viticoles (Tours, 15 novembre 2019) organisés dans le cadre du programme Sepage, la communication présentera, à l'intention d'un public non juriste, les modèles juridiques que les exploitants et leurs conseillers paraissent privilégier dans leur stratégie de transmission des exploitations viticoles. Quelles sont les tendances qui ressortent le plus ? Quels sont les outils juridiques privilégiés et *a contrario*, ceux qui ne sont pas (ou peu) employés ? Les deux grandes parties de l'exploitation viticole que sont le foncier et l'exploitation *stricto sensu* serviront de cadre général d'analyse.

La communication visera à confronter les discours généraux et nationaux de la doctrine juridique et des praticiens du droit autour de la transmission des exploitations et la réalité pratique régionale constatée au cours des entretiens que les auteurs de la communication ont pu avoir avec une quarantaine d'exploitants viticoles partenaires du programme Sepage.

**De vigneron à entrepreneurs des loisirs.
La transformation des caves dans certaines régions de l'Italie centrale**

Gabriele DI FRANCESCO, Professeur associé en Sociologie Générale, Président du Cours en Sciences du Travail Social, Département d'économie d'entreprise, Université "G. D'Annunzio" Chieti-Pescara

Mots clés : Nouveaux vigneron; Redécouverte des cultivars traditionnels; Tourisme du vin durable et expérientiel; Loisirs et santé; SPA du vin

Introduction: Au cours des vingt-cinq dernières années, dans les régions du centre de l'Italie qui vont de l'Ombrie à une partie du Latium, aux Marches et aux Abruzzes, on a pu observer la transformation des activités agricoles classiques liées à la viticulture et à la production de vin. Il y a eu l'expansion du vignoble et aussi la redécouverte des cultivars traditionnels, autrefois oubliés car considérés pas de valeur. Les caves ont visé leur activité à augmenter la qualité des produits et à étendre les activités de marketing également à travers des nouvelles méthodes de communication et en modifiant les activités commerciales.

Méthodologie: La méthodologie d'enquête se réfère principalement à l'analyse des cas par rapport aux professionnalisme sur le marché et aux diversifications des activités.

Résultat: L'objectif des vigneron n'était pas seulement de s'orienter vers la conquête de nouveaux marchés, notamment étrangers, mais aussi de changer le style de production, avec une augmentation de la qualité. De plus, le même secteur de production a souvent changé, en transformant les caves en lieux de repos, de santé et de bien-être à la lumière des nouvelles orientations et flux de tourisme durable et expérientiel qui ont également vu l'essor des SPA du vin.

Conclusions: Ces innovations sont intervenus avec le changement de direction des entreprises par les deuxième et troisième générations de vigneron, avec le recours accru à des vigneron spécialisés, qui ont acquis de compétences liées à la l'hospitalité, les loisirs et la santé.

Des vigneron·s champenois face au soupçon

Ibrahima DIALLO, groupe de recherche et d'études sociologiques sur les sociétés contemporaines, université de Poitiers, EA3815

Mots clefs : confiance, soupçon, vigneron·s, saisonniers

Depuis 2012, Mbaye¹, une femme d'origine sénégalaise de 43 ans, recrute pour les vendanges le personnel saisonnier d'un couple de petits vigneron·s champenois, Henri et Anne. Mbaye recrute majoritairement au sein de son réseau de parenté et d'interconnaissances. Cependant, les relations entre les employés et notamment, entre les nouvelles recrues, d'une part, et les vigneron·s, d'autre part, sont affectées par un climat de suspicion. C'est ce dont témoigne cet extrait tiré de mon journal de terrain :

« Lors du second jour de travail dans les vignes, Macoumba (54 ans, d'origine guinéenne) et Aïssatou (22 ans, d'origine gambienne), toutes deux nouvelles dans notre équipe, demandent à Djibril (25 ans étudiant sénégalais, ancien) de se renseigner auprès d'Henri (le vigneron) à propos des quantités de raisins récoltées par l'équipe. Lorsque Djibril interroge le vigneron, celui-ci botte en touche, l'air stupéfait : "Ce n'est pas parce que je suis White que vous ne devez pas me faire confiance". Après avoir entendu ces propos, Djibril confie à Macoumba qui n'est pas loin de lui : "Il faut pas vous inquiéter : ils nous volent pas." ». (Journal de terrain, dans les vignes champenoises, le 25/09/2012).

Henri se défend contre le soupçon qu'il perçoit dans la question de Djibril. Il attend aussi implicitement que les saisonniers lui accordent leur pleine confiance, sans poser de questions – auxquelles il ne répond d'ailleurs pas. Toutefois, on pourrait se demander pour quelles raisons les saisonniers doivent-ils entièrement faire confiance à Henri ? Et pourquoi observe-t-on une telle atmosphère chargée de soupçons ? Comment ces soupçons se sont-ils formés et quelles formes prennent-ils ?

Cette communication vise à montrer que les relations entre les vigneron·s et les saisonniers oscillent entre confiance et défiance. Dans un premier temps, je mets en évidence les éléments qui nourrissent les soupçons, ainsi que les différentes formes qu'ils prennent (la pesée des récoltes, les conditions de travail, les représentations raciales, etc.). Des discours et de l'attitude de ces deux femmes transparaissent deux groupes distincts : d'une part, ceux qui, comme elles, ne se sentent *a priori* pas autorisés à interroger leurs employeurs, et d'autre part, ceux qu'elles mandatent pour qu'ils se renseignent pour elles auprès d'Henri. Ce constat nécessite de s'y pencher de plus près.

Dans un second temps, je montre comment l'intermédiaire Mbaye et les vigneron·s cherchent à effacer les soupçons qui peuvent constituer un obstacle à la relation de confiance entre eux et les saisonniers.

Nous verrons dans mon intervention que plusieurs acteurs de la récolte du raisin (les vigneron·s, l'intermédiaire et les anciens saisonniers) ont intérêt à ce qu'une certaine confiance mutuelle soit préservée. En effet, les vigneron·s ont besoin de saisonniers pour récolter leurs grappes de raisin, car un manque de main-d'œuvre peut entraîner la perte des récoltes. Quant à l'intermédiaire Mbaye, elle doit recruter des saisonniers de confiance qui peuvent récolter les vignes d'Henri entre 7 et 10 jours pour garder son poste d'intermédiaire d'une année sur l'autre. Le salaire gagné après la saison permet à certains saisonniers - notamment aux étudiants du groupe - de prendre en charge leurs besoins les plus urgents (loyers, frais d'inscription, etc.).

¹ Les noms des enquêtés ont été modifiés.

Ainsi, la confiance devient la condition *sine qua non* de la réussite des vendanges, mais elle est aussi manipulée pour que les saisonniers adhèrent aux conditions qui leur sont imposées sans poser de questions. C'est une manière pour les vignerons d'acheter la paix sociale et d'éviter les conflits.

Les données de cette communication sont issues d'une enquête ethnographique effectuée entre 2012 et 2016 dans le cadre d'une thèse de sociologie qui porte sur les migrants subsahariens ayant participé à des travaux agricoles saisonniers dans trois régions françaises : Champagne, Bretagne et Poitou-Charentes.

De l'importance de la structure foncière sur les rendements viticoles. Le cas d'Épineuil en Tonnerrois

Jean-Pierre DURAND et Joyce SEBAG, Professeurs émérites de Sociologie au Centre Pierre Naville, Université d'Evry Paris-Saclay

Mots-clés : Épineuil, Tonnerrois, structures foncières, crise viticole, tâcheronnat, renouveau viticole

Après une quasi disparition du vignoble à Épineuil (7 hectares en 1959 contre 350 hectares au milieu du XIXe siècle), celui-ci a été reconstruit à partir des années 1970 pour dépasser la centaine d'hectares aujourd'hui (essentiellement planté en pinot pour produire du vin rouge). La communication portera sur deux moments historiques : la crise du vignoble spinolien de l'avant phylloxera (milieu du XIXe siècle) et les conditions de son renouveau (fin du XXe siècle).

Au-delà des causes bien connues de la quasi-disparition (crises de l'oïdium, du mildiou, du phylloxera, pertes en hommes durant deux guerres mondiales, etc.) du vignoble à Épineuil, il y a une question qui subsiste : *pourquoi ces mêmes causes qui ont eu cet effet dans le Tonnerrois (et dans l'Auxerrois) n'ont pas atteint Chablis ?* La réponse pourrait passer par l'analyse de la différence de structuration foncière et dans la nature des rapports sociaux de production (tâcheronnat *versus* quasi-salariat) pour expliquer que les rendements viticoles soient si différents (de 15 hl/ha à Épineuil contre 25-35 hl/ha à Chablis) et que les vins fins aient été abandonnés à Épineuil et poursuivis à Chablis (l'agrégation des deux éléments donneraient des rendements *viticoles*, en termes de revenus, évidemment très différents).

La seconde partie de la communication montrera rapidement la nécessité du « remembrement » agricole, opéré par la Mairie du village et par la SAFER pour reconstruire des exploitations familiales viables. Elle répondra aux questions suivantes : *pourquoi reconstruire un vignoble sur des exploitations familiales ? Est-ce viable ? Pour combien de temps ? Quelles sont les forces économiques du monde vitivinicole qui menacent une telle opération ?*

Entre permanence et mutations : le salariat viticole au XXIe siècle

Jean-Louis ESCUDIER, Chargé de Recherche CNRS-HDR, CEE-M, Université de Montpellier, CNRS, INRAE

Mots clés : viticulture, salariat, qualification, conventions collectives, rémunérations

La tendance à la réduction constante de l'emploi salarié viticole observé tout au long de la seconde moitié du XXe siècle semble s'inverser de manière durable. En effet, les deux derniers recensements généraux de l'agriculture (2000 et 2010) indiquent une croissance quantitative du salariat dans la viticulture française. Plusieurs facteurs concourent au développement de cette main-d'œuvre salariée : l'accroissement de la superficie de l'exploitation moyenne dans la plupart de terroirs viticoles, le passage en société de milliers d'exploitations jusqu'ici gérées en nom personnel, la constitution de « consortiums » sous l'égide de maisons de négoce et, enfin, les soins apportées au vignoble et à l'élevage du vin par les différents acteurs économiques intervenant tout au long de la filière viti-vinicole afin de répondre au mieux aux exigences qualitatives des consommateurs. Or, la plupart des réflexions menées sur les transformations actuelles de la viticulture éludent ou, au mieux, évoquent de manière elliptique cette question du salariat.

Loin d'être monolithique, le salariat viticole est traversé par de multiples clivages : salarié.e.s permanents, saisonnier.e.s, travailleurs autochtones et travailleurs migrants ont des aspirations diverses en fonction de leur niveau de qualification, de leur genre, de leur situation familiale, de leur âge... Dans une première partie, nous tâcherons d'identifier les contours de ce salariat viticole du XXIe siècle, d'en mettre en évidence les spécificités par rapport au prolétariat viticole ancestral. Dans une seconde partie, d'ordre plus économique, nous apprécierons dans quelle mesure sont reconnues les qualifications et compétences requises dans le cadre des différentes conventions collectives et accords de branche. Enfin, nous nous attacherons à repérer des formes innovantes en matière de gestion de la main-d'œuvre au sein des exploitations viticoles (intéressement des salariés, formes de polyvalence, emplois par groupements d'employeurs...) et à apprécier le degré de recours aux organismes de formation professionnelle afin d'accroître la qualification de salarié.e.s.

Cette proposition de communication s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche sur les rapports de genre en viticulture que nous animons depuis plusieurs années au sein du Centre d'Economie de l'Environnement de Montpellier. Elle repose essentiellement sur le traitement de comptabilités d'exploitations, sur le dépouillement systématique de revues socio-professionnelles, sur l'analyse des conventions collectives départementales instaurées suite à la loi du 11 février 1950 et sur des entretiens auprès de viticulteurs et viticultrices de différentes générations.

Œnotourisme : dynamiques comparées d'investissement et d'emploi dans la filière viticole dans le Val de Loire

Nathalie AVALLONE, Maitre de Conférences, Université de Tours - IUT de Tours, LEO

Christine FERRER KLAJMAN, Maitre de Conférences, Université de Tours, LEO

Mots clés : œnotourisme, labellisation, développement territorial, emploi, investissement

L'œnotourisme embrasse l'ensemble des activités touristiques permettant la découverte des vignobles : visites de caves, dégustations, hébergement, restauration et activités annexes liées au vin, aux produits du terroir et aux traditions régionales. La France est la première destination touristique mondiale mais aussi l'un des premiers pays producteurs de vin, et dispose d'atouts indéniables en matière d'œnotourisme.

Dans ce cadre, les ministères du Tourisme et de l'Agriculture ont lancé en 2009, le label «Vignobles & Découvertes». Dans le Val de Loire, après une décennie d'actions portées par les acteurs locaux, InterLoire et les pouvoirs publics, notre objectif était d'analyser le développement de cette activité et d'examiner ses retombées en termes d'activité économique au niveau local.

Notre méthodologie a consisté en la création et la diffusion d'un questionnaire auprès d'un échantillon de 100 domaines viticoles œnotouristiques (DO) et non œnotouristiques (DNO) en vue d'effectuer une comparaison des dynamiques d'investissement et d'emploi dans la filière viticole auprès de domaines ciblés du Val de Loire.

Considérant la question centrale de la commercialisation, l'analyse fait ressortir que les recrutements des DO sont plus axés sur des profils d'emplois plus commerciaux et moins techniques et qu'ils font plus d'investissements dans le domaine du marketing commercial et moins dans le foncier et les équipements comparativement aux DNO.

L'œnotourisme au chevet du patrimoine rural. L'exemple des Z'Elles Gaillacoises

France GERBAL-MEDALLE, consultante en Oenotourisme & Doctorante en géographie sous la direction de M. Pouzenc et E. Rouvellac, Laboratoire LISST/Dynamiques Rurales, Université de Toulouse

Mots clés : œnotourisme, femme, patrimoine rural, Gaillac

L'œnotourisme est devenu en quelques années un passage obligé pour répondre aux crises viticoles successives et pour participer aux stratégies d'attractivité touristique d'un territoire, faisant ainsi glisser un territoire de production, l'appellation viticole, vers un territoire de loisirs, la destination touristique. Il modifie les usages du territoire et ses représentations. Il en modifie également la gouvernance en faisant émerger des associations spontanées, hors des institutions et des syndicats viticoles, qui prennent en charge la promotion de leur territoire et la protection de leur patrimoine.

C'est notamment le cas de l'association des Z'Elles Gaillacoises, groupe de 35 vigneronnes et femmes du vin, qui organisent un week-end festif afin de récolter des fonds pour restaurer les pigeonniers qui caractérisent le vignoble du Gaillac. Ainsi depuis près de 5 ans elles complètent voire dépassent la communication organisée par le comité interprofessionnel des vins de Gaillac, suscitant par la même jalousies, tensions et admirations. Elles agissent également concrètement pour la protection du patrimoine et pour sa médiation auprès d'un public non averti. Au travers d'entretien qualitatifs semi-directifs avec les membres de cette association, d'observation participante, mais aussi par la veille et l'étude d'articles publiés dans des médias grands publics, cette publication se propose de présenter une initiative originale, portée exclusivement par des femmes actrices d'un vignoble pour sa valorisation et sa protection.

A la recherche de la variété qui « convient »

François HOCHEREAU, INRA, UMR1048 SAD (Activités-Produits-Territoires), Agroparistech, Paris -- France

Mots clés : cépages, valuation, variétés résistantes, pesticides

Si la vigne n'occupe que 3% de la surface agricole utile française, elle consomme près de 20% des volumes de pesticides consommés. Mais les pressions sociétales et réglementaires se font aujourd'hui de plus en plus fortes pour dénoncer cet usage intensif de pesticides, que ce soit par la médiatisation de leur impact sanitaire sur les personnes, la cohabitation rendue plus difficile entre viticulteurs et néoruraux, et la montée de réglementations de plus en plus strictes encadrant cet usage tant au niveau local (arrêtés municipaux ou préfectoraux) que national.

La viticulture se trouve de fait dans une sorte d'impasse, car elle a construit son mode d'existence sur la valorisation de cépages emblématiques qui font sa réputation comme sa valeur. Or, ces cépages (dits Vinifera) sont très sensibles aux maladies, il faut donc les traiter intensément. Si des produits ou techniques alternatives peuvent être utilisés, ils s'avèrent plus coûteux et moins efficaces, en nécessitant de plus un savoir-faire spécifique pas simple à transmettre.

Une solution émerge cependant aujourd'hui, par la voie de variétés résistantes aux maladies, car elles permettent de baisser de plus de 90% l'utilisation de fongicides² et qu'elles ne nécessitent pas de compétences spécifiques (même s'il faut apprendre à travailler la nouvelle variété). Mais cette solution remet justement en question, par le changement de variété qu'elle induit, le modèle productif français à base d'indications géographiques protégées, associé à un encadrement strict des cépages cultivés. Les cépages participent de fait de la carte d'identité d'un vin et de son terroir, en façonnant en quelque sorte leur typicité synonyme de marque collective. Ainsi la Bourgogne s'identifie au Pinot, le Beaujolais au Gamay, la Loire au Sauvignon et au Cabernet Franc, les Côtes-du-rhône à la Syrah ou au Grenache, la Gironde au Cabernet Sauvignon et Merlot,...

Changer de cépages induit donc le risque d'une perte d'identité comme d'image de marque, c'est-à-dire d'image de soi comme pour les autres.

Nous nous proposons de revenir sur la trajectoire d'arrivée de ces nouvelles variétés résistantes en Languedoc et sur les débats sur la valeur qu'on leur a attribuée. Alors qu'historiquement la valeur d'un cépage est attachée à une qualité organoleptique devenue en même temps un symbole, l'introduction d'un nouveau critère de résistance conduit à rebattre les cartes sur ce qui fait valeur et comment on l'évalue. Comment concilier en effet la résistance variétale, la qualité organoleptique, la symbolique d'une marque ? La mise en équivalence de ces différents critères s'avère complexe, sachant que d'autres s'y rajoutent (s'agissant de nouvelles variétés : se cultivent-elles facilement, sont-elles adaptées au changement climatique,..). La valeur renvoie alors moins à des grandeurs déjà-là qu'à des « valuations », dont on peut suivre la formation, en portant attention au caractère expérimental et législateur du travail d'évaluation qui s'ensuit.

Le Languedoc présente l'intérêt comparativement à d'autres régions viticoles de présenter une diversité de valorisation des vins (AOC, IGP, vins de cépages, vins de pays, vins sans IG) et d'être précurseur dans l'introduction de variétés résistantes, sachant qu'il a derrière lui une longue histoire d'évolution de son encépagement. Mais il est aussi le lieu de controverses sur l'apport de différentes générations de variétés résistantes (françaises, allemandes, italiennes) qui pondèrent de façon

différente les qualités attendues d'un cépage. Ces « valuations » procèdent d'une chaîne de médiations, de jugements et de conventions sur la « variété qui convient ». L'analyse visera donc à expliciter qui porte ces évaluations, en fonction de quoi, avec qui et dans quel contexte.

Pépiniéristes, Viticulteurs et Contrôleurs au carrefour des mutations du monde de la vigne

François HOCHEREAU, INRA, UMR1048 SAD (Activités-Produits-Territoires), Agroparistech, Paris France

Mots clés : Pépinière, Politique viticole, expertise

L'invasion phylloxérique s'est accompagnée de l'avènement d'une nouvelle activité de pépiniériste. Celui-ci est concomitant à une activité de greffage nécessaire pour lutter contre la maladie par l'adjonction d'un plant raciné résistant (porte-greffe) aux vignes à fruit (greffon) qui fournissent le vin. Exercée au départ par des viticulteurs cultivant en parallèle des arbres fruitiers où la pratique de greffage existait, l'activité s'est spécialisée durant la première moitié du XXe siècle en différents segments professionnels : les producteurs de porte-greffe, les producteurs de greffons (souvent des viticulteurs), les négociants qui commercialisent et produisent par sous-traitance à des tacherons. Les frontières entre ces segments sont souvent poreuses, soit qu'ils assurent plusieurs métiers (commerce et production), soit qu'ils s'inscrivent dans des systèmes d'échange basé sur des obligations réciproques (négociant-tacherons, pépiniériste-producteur de porte-greffe). Du fait de cette opacité, la diffusion de plants se fait sans contrôle avec des plants pas toujours sains et surtout dont l'identité laisse à désirer (les viticulteurs se retrouvant sans s'en rendre compte avec des plants différents de ceux commandés).

La réglementation française instaurée au début de la seconde moitié du XXe siècle va chercher à corriger ces abus par un contrôle strict de la qualité sanitaire et du marché des plants de vigne. Le contrôle de l'identité variétale et de l'état sanitaire est ainsi confié à un Groupement National Interprofessionnel (1946) puis à l'Institut des Vins de Consommation Courante (1954) Le contrôle sanitaire est renforcé par la création de la sélection clonale où les plants sont purifiés par un établissement spécialisé l'ANTAV créé en 1964), puis pré-multiplié par des établissements sélectionnés (SICA) pour être ensuite fournis sous contrôle aux pépiniéristes qui le diffusent enfin aux viticulteurs. Au modèle patrimonial du métier qui caractérisait celui de pépiniériste où la qualification se transmet par filiation, se superpose alors un modèle de qualification procédurale où les fonctions attribuées à chacun se réfèrent à une hiérarchie instituée des expertises.

Si l'application de ces règles a éliminé les abus qu'avait fait naître la liberté de multiplication, la sélection clonale a participé d'un appauvrissement de la biodiversité cultivée, en ce sens qu'elle a focalisé les viticulteurs sur les mêmes clones de vigne. Le développement des AOC, très important en France, a longtemps atténué ce phénomène par le souci d'alignement des viticulteurs sur un modèle standard de qualité. Mais de nouvelles attentes émergent tant sur le plan commercial que de la production pour retrouver une biodiversité génétique de la vigne, qui devient encore plus nécessaire avec le réchauffement climatique. Certains viticulteurs ou coopératives se tournent ainsi vers la valorisation d'un patrimoine génétique ancien, épaulé en cela par la constitution d'un réseau de conservatoires régionaux constitué au début des années 2000 pour prévenir cette érosion génétique. D'autres viticulteurs adoptent une attitude plus radicale en refusant le système d'encadrement sanitaire des plants pour développer, au sein de leur exploitation, une sélection massale de leurs plants sans contrôle sanitaire, mais avec la garantie selon eux d'une moindre perte de biodiversité. Cela conduit à une revalorisation de l'expertise de terrain du viticulteur, tant du point de vue cultural

qu'oenologique, au détriment de la spécialisation stricte des expertises instituées par convention pour qualifier les variétés.

Notre communication se propose donc de détailler les différentes étapes de redéfinition des activités de production et de diffusion des plants de vigne, au carrefour des politiques de contrôle des plants et des enjeux marchands et environnementaux qui conditionnent le futur de la viticulture.

Le droit patrimonial de la famille à l'épreuve des transmissions d'entreprises viti-vinicoles en région Centre val de Loire

Fabienne LABELLE, Maître de conférences, Université de Tours

Mots clés :

Le droit patrimonial de la famille regroupe le droit des régimes matrimoniaux et des régimes patrimoniaux des couples non mariés, le droit des successions et le droit des libéralités.

C'est un droit marqué par une grande unité en ce qu'il régleme les rapports pécuniaires à l'intérieur de la famille. Chaque matière interfère sur l'autre, si bien qu'une situation ne peut s'appréhender globalement sans cerner les incidences de chacune sur chaque cas présenté.

C'est également un droit technique et dépendant de la qualification des situations familiales. Il nécessite une maîtrise des processus de qualification et de liquidation.

C'est surtout un droit d'anticipation, puisqu'il commande de réaliser des aménagements immédiats pour maîtriser les conséquences d'une crise à venir (divorce, décès, vulnérabilité). Il suppose donc pour les familles et leurs conseils de composer entre l'ordre public et la liberté contractuelle et de transiger en fonction des objectifs poursuivis.

Les outils contractuels de droit patrimonial de la famille permettent de préparer, voire d'anticiper la transmission de patrimoine en général et de l'entreprise en particulier. Pourtant, en région Centre-Val de Loire, on constate une très faible mobilisation de ces outils traditionnels.

A la lecture des résultats des enquêtes réalisées, l'aménagement d'avantages matrimoniaux au sein des contrats de mariage, la conception de libéralités telles que les donations ou les testaments, ou même, le recours à la donation-partage sont rarement constatés.

S'agit-il d'une inadéquation des techniques contractuelles concernées aux spécificités de l'entreprise transmise ou d'une simple méconnaissance de leurs potentialités ? Existe-t-il d'autres obstacles à l'emploi de ces techniques du droit patrimonial de la famille : juridiques, financiers ou fiscaux ?

L'étude se propose de confronter les outils traditionnels du droit patrimonial de la famille, mobilisés lors de la transmission de l'entreprise – qu'elle soit intra-familiale ou non – à la spécificité des entreprises viticoles en région Centre-Val de Loire.

Préparation psychologique des agriculteurs en projet de transmission hors du cadre familial : quelques points clés dont la place et la fonction de la maison

Dominique LATASTE, psychosociologue et formateur au cabinet Autrement dit, chercheur associé à l'Université Montpellier laboratoire CORHIS

Mots clés : Exploitation familiale, transmission externe, maison, identité, couple

La communication porte sur la préparation psychologique des agriculteurs en projet de transmission externe et sur la fonction de certaines représentations clés qu'il est nécessaire de questionner : l'avenir personnel après la transmission, la transmissibilité de l'exploitation, ses attentes vis-à-vis du repreneur « idéal » et la greffe du récit du repreneur sur une partie mythique de l'histoire du cédant.

Une fois que nous aurons justifié rapidement ces thèmes (à partir de nos publications et d'une recherche-action que nous menons actuellement), nous nous focaliserons sur le cas de la maison comme analyseur du devenir personnel du cédant en nous appuyant sur la recherche-action dont j'ai publié les résultats dans la revue Sociologies Pratiques n°39.

Notre terrain de recherche est constitué de multiples matériaux (17 ans d'expérience d'accompagnement des agriculteurs) et 5 articles publiés sur la thématique (+ 2 à venir).

Concernant le sujet de la place de la maison dans le processus de transmission, nous avons enquêté 8 situations d'agriculteurs en secteur périurbain (Rhône et Loire) ayant transmis (pour 5 d'entre eux) ou en projet de transmission HCF (pour les 3 autres) qui tous ont évoqué des difficultés au sujet de leur maison d'habitation. Chaque situation a fait l'objet d'un entretien enregistré et retranscrit. A partir de là, nous avons identifié 8 thèmes traduisant leurs difficultés. Nous avons discuté théoriquement chacun de ces thèmes et les avons traduits en 7 propositions que nous avons soumises sous forme de questionnaires à des agriculteurs(trices) en projet de transmission et vivant en couple rencontrés lors de formations animées de 2016 à 2018 (200 participants). Lors de ces temps de formation nous avons pris note de leur argumentation et des réactions suscitées par leurs réponses au questionnaire. Nous avons ainsi procédé par triangulation des données en croisant plusieurs sources indépendantes.

A partir de ce travail de recherche, nous avons adapté notre questionnaire de recherche en outil pédagogique visant la réflexivité. Les agriculteurs(trices) qui participent aux stages de préparation à la transmission et qui pourraient être amenés à vendre leur maison pour favoriser une transmission HCF bénéficient de cet outil. Depuis le début de l'année, nous enregistrons (quand cela est possible) ou prenons notes des réactions des agriculteurs(trices) qui ont bénéficié de cet outil en formation et nous en évaluons la pertinence. La retranscription et l'analyse de ces réactions de couple en formation (lors de ces temps, nous procédons comme dans un entretien de groupe) et l'évaluation de notre outil pédagogique nous procurera d'autres matériaux à analyser pour consolider/nuancer les résultats que nous avons précédemment publiés.

Des nouvelles fonctionnalités du vignoble aux nouvelles compétences du vigneron : les cas de l'œnotourisme champenois et vaudois

Diane LAUGEL, université de Lausanne ; Dr. Elsa GATELIER, Recherches en Économie Gestion AgroRessources Durabilité Santé, EA 6292, Université de Reims Champagne-Ardenne ; Yann STUCKI, responsable développement œnotourisme (Suisse) ; Maxime LEANDRIS,(ex-) FDSEA section viticole

Mots clés : œnotourisme ; Champagne ; Canton du Vaud ; agritourisme ; coopération

Les nouveaux usages des ressources agricoles vers l'agritourisme engendrent un nouveau rôle pour les agriculteurs. Ce changement de paradigme est facilité par des coopérations entre les viticulteurs et les institutionnels du tourisme (Debos, 2008).

Cette communication s'intéressera, d'une part, à la manière dont les vigneron adoptent ces nouvelles fonctions, et d'autre part, à la façon dont les acteurs institutionnels mettent en place des dispositifs pour les accompagner. L'analyse s'appuiera sur les expériences des vignobles de Champagne (France) et du Vaud (Suisse).

Une première partie sera consacrée à la conceptualisation de la mise en tourisme des vignobles. De la ressource agricole (le vin), cœur du système économique et territorial, aux activités périphériques (restauration, bien-être, etc.), des nouvelles compétences et donc de nouveaux challenges apparaissent. Seront ainsi analysées les implications pour le métier de vigneron, tant du point de vue des compétences nécessaires que de la superposition des tâches entre tourisme et vitiviculture. Dans un second temps, nous traiterons de la façon dont les territoires viticoles s'organisent pour soutenir le développement du tourisme. Plusieurs formes de coopérations entre divers acteurs sont envisagées : en Suisse, Vaud OEnotourisme forme les vigneron au tourisme, tandis qu'en Champagne, une réflexion est en cours sur le potentiel du recrutement de guides touristiques en temps partagé sur plusieurs exploitations.

- Debos, Franck. 'Le partenariat « viticulteurs-institutionnels du tourisme » : clé de voûte d'un œnotourisme performant'. *Market Management* 8, no. 2 (2008): 62. [ht10.3917/mama.052.0062](https://doi.org/10.1080/10941665.2019.1593205).
- Farsani, Neda Torabi, Sahar Samani Ghotbabadi, and Mazyar Altafi. 'Agricultural Heritage as a Creative Tourism Attraction'. *Asia Pacific Journal of Tourism Research* 24, no. 6 (3 June 2019): 541–49. <https://doi.org/10.1080/10941665.2019.1593205>.
- Le Petit Manuel destiné aux acteurs de l'œnotourisme vaudois, 2018
- Rigaux, Charles. 'L'œnotourisme en Bourgogne : de la valorisation du pat rimoine à l'élaboration de compétences'. *Patrimoine et valorisation des territoires de la vigne et du vin* 8 (2018). <https://preo.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/index.php?id=1353>.
- Picard, David, Catarina Nascimento Moreira, and Tristan Loloum. 'Wine Magic: Consumer Culture, Tourism, and Terroir'. *Journal of Anthropological Research* 74, no. 4 (December 2018): 526–40. <https://doi.org/10.1086/699943>

La diversité des trajectoires et des expériences des femmes qui font le choix de s'installer en viticulture

Chloé LE BRUN, Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Université Toulouse - Jean Jaurès, École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole de Toulouse-Auzeville, Centre National de la Recherche Scientifique : UMR5193

Mots clés : viticultrices ; rapports de genre ; trajectoire

Même si le monde viticole demeure aujourd'hui masculin et si le métier de vigneron est encore perçu comme un métier d'homme (Escudier, 2016), la viticulture est une des filières agricoles qui se féminise le plus (Laisney, 2012). Les viticultrices jouent notamment un rôle central dans le développement de l'œnotourisme sur les territoires et de la commercialisation et de l'accueil au caveau sur les domaines (Gerbal-Medalle, 2018). Ceci se traduit par la mise à l'honneur de plus en plus de femmes qui se trouvent propulsées sur le devant de la scène (notamment médiatique) et prises en exemple. Si ceci constitue un changement culturel et structurel majeur pour une filière historiquement régie par des rapports de pouvoir inégalitaires (Holbrook Tolley, 2005 ; Matasar, 2006), cela peut cependant n'illustrer qu'en creux cette féminisation en occultant la diversité des profils existants (Bryant et Garnham, 2014). L'objectif de notre communication est d'éclairer la diversité des trajectoires et des expériences des femmes qui s'installent en viticulture, d'analyser la façon dont elles construisent leur identité professionnelle et dont elles remettent en question les rapports de genre traditionnels en viticulture (notamment en remettant en question la division sexuée des tâches). Elle s'appuie sur un travail de terrain réalisé au sein du vignoble gaillacois (Sud-Ouest, France). Nos résultats préliminaires montrent que les diverses trajectoires des viticultrices gaillacoises peuvent être bien plus complexes, nuancées et difficiles que celles que donnent à voir des représentations médiatiques idéalisées.

De nouvelles pistes dans la transmission de l'entreprise viticole familiale ?

Christine LEBEL, MCF HDR à la Faculté de Droit de Besançon (CRJFC, EA 3225), UFR SJEFG (Université de Franche-Comté), Résidence administrative : UFR SJEP, 45 D Avenue de l'Observatoire , 25030 Besançon cedex

Mots clés : Entreprise familiale – Transmission – Libéralité graduelle ; Donation ; partage transgénérationnelle – Société

La transmission de l'exploitation viticole constitue un enjeu déterminant pour la filière viticole. Il s'agit aussi bien d'assurer la pérennité des exploitations viticoles que de contribuer au dynamisme des régions viticoles et à la préservation des territoires ruraux. Or, le changement de génération est aujourd'hui un enjeu déterminant pour la pérennité des exploitations viticoles en France. Actuellement, une très forte proportion des exploitants dans le domaine viticole souhaiterait procéder à une transmission familiale.

Au plan fiscal, le Pacte Dutreuil est un dispositif permettant de transmettre des entreprises viticoles sans les démanteler grâce à une exonération de droits de mutations de 75% de la valeur des biens transmis (art 787 B CGI). Toutefois, le droit de successions offre également des outils juridiques permettant de réaliser la transmission , y compris lorsque l'exploitation est réalisée dans un cadre sociétaire, soit lors du décès du viticulteur, soit dans le cadre d'une transmission progressive ou transgénérationnelle.

Cette étude propose d'analyser la mise en œuvre des outils de droit patrimonial de la famille créés par le législateur en 2006, en étudiant dans un premier temps, la transmission graduelle (art 1048 à 1061 C. Civ.) puis la transmission transgénérationnelle d'une société d'exploitation viticole familiale, au moyen d'une donation-partage transgénérationnelle (art 1078-4 à 1078-10 c. civ.). Dans les deux cas, il conviendra d'évoquer la transmission au moyen d'une ou plusieurs sociétés d'exploitation ou de portage du foncier, et les avantages liés à l'utilisation d'un Pacte Dutreuil.

Précision : La contribution a pour objectif de mettre en avant des « nouveaux » outils de droit patrimonial de la famille adoptés par le législateur lors de la réforme du droit des successions en 2006. Plus de dix ans après, la transmission graduelle et la transmission transgénérationnelle ne semblent pas être beaucoup utilisées pour le transfert des entreprises viticoles, et tout spécialement lorsque celles-ci sont exploitées dans le cadre d'un montage sociétaire, avec une société d'exploitation (qui réalise la viticulture et la vinification des vins) et une société foncière, type GFA. En effet, il ressort que la structuration habituelle est composée d'un GFA et d'un bail rural à long terme complété par un engagement de conservation des parts sociales dans le cadre d'un PACTE Dutreuil.

Or, en pratique, la transmission d'une entreprise viticole familiale peut « sauter » une génération. Dans ces conditions ces nouveaux dispositifs semblent permettre la conservation dans le cercle familial de certaines exploitations qui seraient vouées à être vendues.

Le rôle des œnologues dans la construction de la filière des vins de champagne : Analyse des activités de travail au prisme d'une sociologie des groupes professionnels

Emmanuelle LECLERCQ, Laboratoire CEREP, EA 4692, Université de Reims-Champagne-Ardenne

Mots clés : œnologues, activité de travail, collaboration, expertise, goût

A partir d'une méthodologie fondée sur l'analyse d'entretiens de différentes catégories d'œnologues nous discuterons pour la région Champagne le fait qu'être œnologue renvoie à plusieurs réalités professionnelles : vigneron ou œnologue en petite maison, Chef de cave en coopérative ou Grande maison, responsable de laboratoire œnologique ou œnologue conseil ou encore œnologue communicant.

A partir de l'analyse de l'emploi, des parcours et de l'activité de travail des œnologues nous montrerons comment un corps professionnel agit et influence les pratiques de vinification mais également de viticulture pour de nombreux acteurs. Nous mettrons en avant les frontières et jeux d'interrelation et d'interaction entre les différentes catégories d'œnologues afin d'appréhender la construction sociale, économique et symbolique du goût en champagne. Quel sont les leviers du conseil et l'autonomie recherchée en matière de vinification et de valorisation des vins de champagne ?

Nous discuterons la suprématie supposée des œnologues conseil ou des chefs de cave dans cette démarche, en mettant en avant certaines pratiques d'expertise et d'autonomie sur la création des goûts en Champagne. En nous basant sur une sociologie des groupes professionnels, les interactions, les tensions, les coopérations caractérisant les différentes catégories d'œnologues permettront de mettre en avant les formes de construction et de modernisation de la filière des vins de champagne.

Les vignobles français entre espaces, cépages et exportations de vins : quelles recompositions ? Exemple du Sancerrois

François LEGOUY, Agrégé de Géographie, Professeur des universités - Paris 8

Mots clés : Cépages, exportations, Sancerre, oligopole à franges, centres-périphéries-marges

La communication propose par une analyse multiscalaire de montrer l'importance des trois grandes régions viticoles françaises, méditerranéenne, atlantique et nord-orientale et avec un zoom sur le Sancerrois, en terme de distribution spatiale dans son évolution séculaire, en terme d'appellation, de cépages et d'exportations. Les sources sont les statistiques du cadastre viticole de 1958 comparées au cadastre viticole informatisé (CVI) des années 2010 et 2017, et celles des exportations de vins des Douanes.

Le résultat de cette analyse démontre plusieurs aspects :

- une baisse générale des surfaces viticoles qui cache en réalité un effet de ciseau avec la baisse des surfaces dévolues au vins de consommation courante et une augmentation des superficies liées aux AOC devenues à partir de 2009 les AOP (LEGOUY, 2014 et 2019) ;
- une réduction drastique du nombre de cépages utilisés en France depuis 60 ans, avec une forte réduction des hybrides qui représentent de nos jours moins de 5% des surfaces viticoles pour plus de la moitié en 1958. Les cépages dits internationaux ont connu un processus de diffusion sans précédent. Les cépages ont connu une sorte de mise sous cloche avec la multiplication du nombre d'appellations d'origine ;
- une géographie des exportations qui est calquée sur les celle des AOP (LEGOUY, 2015). Les exportations mettent en lumière l'importance des négociants souvent liés aux caves coopératives ;
- le cas du Sancerrois est symptomatique de cette évolution générale, mais avec une continuité remarquable entre la distribution du vignoble au XIXe s. et celles du XXe s. qui n'empêche pas l'existence de plusieurs cycles d'expansion et de rétraction.

L'ensemble de ces analyses fait apparaître un oligopole territorial à franges, à la fois spatial et entrepreneurial (LEGOUY, 2019), avec des centres, des périphéries et des marges.

Brazilian consumer market of high value-added wines

Marlon Clovis MEDEIROS ; Silvia Cristina LIMBERGER, Universidade Estadual do Oeste do Paraná-UNIOESTE

Key-words: Brazilian wines; wines consumer market; food industry; regional geography

In the course of the two decades of the twenty-first century, the Brazilian consumer market for food and beverages expanded to industrialized products with high value-added. In the wine segment, where consumption is only 2.2 liters per capita (OIV, 2019), companies are dedicated to expanding the market with the slogan that wine is not a luxury drink, expanding sales and consumption in addition to expensive wineries, hotels and restaurants. Brazil is a new country in the production of quality wines. This production is concentrated especially in southern Brazil, in the states of Rio Grande do Sul and Santa Catarina. The current Brazilian effort is to bring quality and production closer to neighboring countries, Argentina and Chile. In the fine wines segment, the domestic market is supplied mainly by imports from Chile, Spain, Portugal, Argentina and Italy. Wine imports from Brazil grew 75% from 2016 to 2017 according to data from FAOSTAT (2019), indicating an increase in consumption. National wineries face competition from foreign capital in all categories of wines, but are excelling in sparkling wine production. The Brazilian market is heterogeneous due to the difference in income distribution and also by the habits and customs of the formations of each region. It is verified through data from IBGE-POF, that the higher the income, the greater is the population spending on wine consumption. Thus, companies take as a strategy the diversification of production and performance in all income classes, considering that the largest portion of the population chooses for the price of the product (85% of the population has income from 1 to 5 minimum wages according to data from IBGE / PNAD).

La SAFER en Bourgogne : outil de régulation ambivalent

Sarah PÉRIÉ-FREY, Docteur en droit - EDA ALIÉNOR- Bordeaux, Laboratoire CREDESPO - Université de Bourgogne

Mots clés : transmission, pérennisation, Bourgogne, foncier, stratégie, SAFER

La Bourgogne est multiple : son territoire s'étend sur plus de 200 kilomètres du Nord au Sud, ce qui conditionne son terroir ainsi que les modes de production de la vigne. Cette diversité géographique appelle également une diversité dans la gestion du patrimoine professionnel tant la valorisation du foncier est variable selon les appellations.

Outre les problématiques externes du foncier viticole quant à son accès pour défaut de savoir-être et de savoir-faire pour les non-initiés, ou en raison d'un prix trop élevé des terres questionnant sur la rentabilité, les problématiques internes relatives au bail rural avec notamment la question de la valorisation du fermage illustrent en partie les tiraillements auxquels font face les vignerons ou futurs vignerons.

Ainsi, le foncier cristallise autant les tensions patrimoniales intra-familiales qu'au niveau du territoire.

Afin de réguler le marché foncier viticole, la SAFER a, à sa disposition, plusieurs outils. Pour autant, sa stratégie est souvent peu lisible et ajoute parfois de l'opacité dans des relations transactionnelles déjà confidentielles. Cela génère un climat de méfiance entre les acteurs de la filière.

Toutefois, la SAFER parvient à s'extraire de cette stratégie collective pour se concentrer sur une stratégie individuelle. Deux exemples bourguignons illustrent cette politique ciblée.

Cette présentation exposera l'ambivalence ou la complémentarité de l'action de la SAFER dans le climat bourguignon.

Cette communication s'appuie sur un travail de recherche post-doctoral financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté et le BIVB (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne) sur les entreprises viticoles bourguignonnes. Cette recherche s'articule autour de deux axes : une compilation bibliographique et théorique sur la thématique de la transmission dans le secteur vitivinicole et une série d'enquêtes réalisées en Bourgogne auprès de différents acteurs de la filière.

Après avoir interrogé de nombreux experts privés et publics concernés par ces aspects transmission en Bourgogne (études notariales, experts-comptables, avocats, cabinet de conseil stratégique, Safer,...) nous avons élaboré un questionnaire de manière à analyser les évolutions du modèle viticole bourguignon. Pour ce faire, nous avons mené une enquête qualitative auprès d'une vingtaine de viticulteurs sous la forme d'entretiens semi-directifs, et une enquête quantitative à l'aide d'une enquête en ligne. Les grandes parties des questionnaires s'intéressent au montage juridique des entreprises, à leur taille, et aux motivations des viticulteurs. Nous cherchons ainsi à analyser les effets combinés des évolutions à la hausse des prix de vente (de la production et du foncier) sur le modèle économique viticole bourguignon correspondant majoritairement à un modèle familial. Cette analyse est complétée par deux extractions de bases de données : celle de l'INSEE et celle de la SAFER.

**Vins « nature »
Cultiver un patrimoine vivant**

Christelle PINEAU, Docteure en Anthropologie sociale et ethnologie, Chercheure associée IIAC/EHESS
– IRM Université de Bordeaux

Mots clés : vin ; nature ; patrimoine ; vivant ; transmission ; conservation

Une paysannerie vigneronne émergente en dissidence avec le modèle vitivinicole productiviste et l'utilisation de produits chimiques de synthèse revalorise des savoir-faire anciens, tant du point de vue matériel qu'idéal. Elle produit des vins dits de « nature » ou "naturels" et/ou biodynamiques. Engagée dans des formes de médiation et de négociation avec les êtres vivants qui composent "l'ensemble-vigne", elle exprime de nouvelles façons de faire, de dire, d'être vigneron aujourd'hui dans le contexte anthropocénique. Ces professionnels n'excluent pas certains apports de la modernité mais s'appuient sur des pratiques et des savoirs issus du sensible, expérimentés dans d'autres lieux, d'autres époques. Dans sa manière de cultiver un patrimoine "vivant", à la fois matériel et immatériel, elle transforme les logiques de travail, les bases de la conservation du matériel végétal, et de la transmission des savoirs et des techniques.

La création d'un parc à thème sur la viticulture française en Chine : opportunités ou danger pour le marché du vin français ?

Sébastien PREUIL, Chercheur associé à l'IrAsia, Université d'Aix-Marseille et au Centre d'Études sur la Chine Moderne et Contemporaine

Mots clés : Chine ; vignoble ; reproduction ; savoir ; faire ; simulacre ; parc à thème ; coopération

Les vins français conservent leur place dominante sur le marché chinois (douane chinoise 2018). Jusqu'ici la clientèle chinoise se rendait également en France pour y visiter les grands vignobles, les caves et autres châteaux. Cependant en Chine depuis quelques années, l'une des grandes tendances touristiques est de reproduire à l'identique des pans de villes et villages européens. Or depuis peu, c'est au tour des paysages culturels à être recopiés à l'image de la création d'un parc viticole dans la province du Hebei. Porté par un milliardaire chinois et le comité interprofessionnel des vins de Savoie, ce projet vise à créer un parc à thème sur la viticulture avec des villages et des châteaux à la française.

La question que nous nous poserons pour ce colloque est de savoir si plus que de reproduire une image de carte postale « typiquement française » à des fins touristiques, s'il n'y a pas un risque de reproduire un certain savoir-faire qui pourrait faire du tort au marché français ? Nous nous demanderons également s'il y a une forte probabilité à ce que les touristes chinois ne viennent plus visiter les vignobles français ou si à l'inverse ce type de projet peut motiver les visiteurs de ce parc à se rendre en plus grand nombre dans des caves et autres vignobles français lors de leur visite de l'Europe. Qu'en pensent les grandes familles et la profession en France notamment de cette collaboration sino-savoie ? Cette présentation sera issue de nos futurs travaux de recherche en Chine sur le simulacre et la reproduction de sites européens sur le territoire chinois où nous étudierons notamment ce parc viticole chinois. Avant de nous rendre en Chine à l'été 2020, nous débuterons ces recherches par des entretiens dès le début d'année afin de connaître l'opinion des professionnels du secteur viticole en France vis-à-vis de ce parc à thème sur le vin. Cette communication rentrera davantage dans l'axe : Tensions et coopérations entre les viticulteurs et les autres acteurs du territoire (pour notre étude de cas il s'agit d'étudier les coopérations ou les tensions des viticulteurs avec des acteurs d'autres territoires parfois lointains, ici en l'occurrence la Chine).

Agriculture biologique : un nouveau moyen de se démarquer de la concurrence ?

Amélie ROBERT, UMR CITERES (CNRS/Université de Tours) ; Marion DELOBEAU, Polytech Tours (DAE)

Mots clés : Agriculture biologique, AOC/AOP, stratégie économique, produits phytosanitaires

Depuis 1936, les vignobles français se distinguent par leur appartenance, ou non, à une AOC. Celle-ci est le gage d'un savoir-faire rattaché à un territoire et, pour l'INAO, « c'est la notion de terroir qui fonde le concept des Appellations d'origine ». Pourtant, la délimitation entre certaines AOC tient parfois plus de décisions politiques et il en résulte des « guerres de clochers », aujourd'hui toujours plus ou moins actives, comme entre Bourgueil et Saint-Nicolas de Bourgueil ou entre Montlouis-sur-Loire et Vouvray, dans le Val de Loire. Ces deux couples d'AOC sont ceux que nous avons analysés ; nous y avons menés des entretiens auprès de viticulteurs surtout, afin de déterminer si l'agriculture biologique pouvait être un moyen de se démarquer entre AOC (stratégies collectives) et au sein de chacune (stratégies individuelles). Dans chacun de ces couples, l'un des vignobles bénéficie d'une plus grande renommée mais c'est entre Montlouis-sur-Loire et Vouvray que la différence est la plus grande. Or, toutes deux se distinguent aussi nettement en matière d'efforts consentis dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Des tendances se dégagent par AOC, fonction de leur renommée mais aussi des surfaces moyennes de leurs exploitations. Pour autant, ce sont surtout des stratégies individuelles qui amènent à s'orienter vers l'agriculture biologique et, pour certains, elles peuvent réduire l'intérêt de la stratégie collective, fondée sur l'AOC. En effet, bien que considérée comme gage de qualité, celle-ci ne garantit rien quant à l'usage des pesticides et un glissement semble s'opérer chez les consommateurs, soucieux de leur santé, et les viticulteurs au profit de l'agriculture biologique, au détriment des AOC.

Réduire l'usage des produits phytosanitaires en recourant aux drones : une bonne idée, du point de vue sociétal ?

Amélie ROBERT, UMR CITERES (CNRS/Université de Tours) ; Jean Louis YENGUÉ, Laboratoire Ruralités (Université de Poitiers) ; Mariétou DIOUF, Université de Laval

Mots clés : Produits phytosanitaires, nouvelles technologies, drone, représentations, acceptabilité sociale

Nouvelles zones de non traitement, plans Ecophyto, incitations à l'agriculture biologique... : plusieurs politiques ont été définies dans le but de réduire l'usage des produits phytosanitaires. Les agriculteurs se sentent alors montrés du doigt, considérés comme des pollueurs et empoisonneurs. C'est particulièrement le cas des viticulteurs. Il faut dire que la vigne est confrontée à différentes maladies et la crise du phylloxéra a laissé des traces. Mais il est désormais admis, y compris chez les vigneron, que l'utilisation systématique des produits phytosanitaires a des répercussions néfastes sur l'environnement comme sur la santé. Notre projet de recherche (Vinodrone, financé par la région Centre-Val de Loire) s'inscrit dans ce contexte, en ambitionnant de proposer des solutions de précision, fondées sur l'analyse d'images et de données issues de drones. Mais que pensent les habitants du recours aux pesticides par les viticulteurs, dans des communes où la vigne fait partie du paysage de longue date ? Le recours aux nouvelles technologies peut-il être une solution ? Nos propos se fonderont sur 44 entretiens directifs, conduits dans trois communes du Val de Loire auprès d'habitants. Nous analyserons le regard porté sur le recours des pesticides, les sentiments qu'ils suscitent, l'accès à l'information, mis en balance avec les menaces identifiées pesant sur les vignobles. Le recours au drone est perçu positivement mais avec tout de même quelques réserves à prendre en compte pour imaginer la viticulture de demain.

La place de la réglementation européenne dans l'exercice du métier de viticulteur/viticultrice

Gabrielle ROCHDI, Maître de conférences HDR à la Faculté de Droit et des Sciences Sociales – Université de Poitiers, Centre d'études et de coopération juridique interdisciplinaire (CECOJI) - EA 7353 – Fédération Territoires - FED 4229, Responsable de la Licence professionnelle Droit et commerce des spiritueux - Domaine agro-viticole de l'Oisellerie (16), Coresponsable du Master 2 Droit gestion et commerce des spiritueux – Segonzac – Grand Cognac (16)

Mots clés : Droit de l'Union européenne – Droit international – Droit interne – Politique agricole commune – Marché intérieur – Transition viticole

L'étude se propose d'explorer le terrain juridique au regard de la réglementation qui s'applique à la filière viticole. Elle interrogera notamment sur le bienfondé de l'appareil juridique proposé actuellement avant d'apporter une vue matérielle des règles qui déterminent l'exercice de l'activité de production et de commercialisation du vin et des produits de la vigne. Partant de l'ancrage européen, la réflexion aura inévitablement à traiter de l'articulation avec le droit international et le droit interne.

L'intention est de mesurer l'emprise de la réglementation sur l'activité viti-vinicole ou comment la politique publique vient orienter la filière par des mesures financières de soutien et par des mesures d'encadrement réglementaire en matière de qualité, d'étiquetage ou de pratiques œnologiques. Qu'il accompagne ou qu'il porte l'injonction, le droit n'est pas étranger aux évolutions qui marquent aujourd'hui les pratiques professionnelles, le découplage des territoires et ou encore l'organisation des filières, suivant des logiques contextuelles liées aux conditions de marchés et aux exigences de viticulture durable.

Au regard de la sanction de la règle de droit, la question sera notamment posée du niveau de décision politique sur lequel vient s'adosser le droit qui s'applique aujourd'hui au secteur de la vigne et du vin. Quels sont les enseignements du glissement qui s'opère aujourd'hui de la sphère européenne à la sphère nationale, alors même que la filière est confrontée à des enjeux communs qui dépassent largement les frontières des législations des États ?

De même, un regard sera porté sur la démarche monographique qui consiste pour le droit à traiter le secteur sur la base de registres segmentés et parfois hiérarchisés (droit de la production, droit de la commercialisation, droit de la santé, droit fiscal et douanier, etc.), alors même que la réalité professionnelle pousse à une vision globale.

Investi de la fonction juridique support, le droit de l'Union européenne vient quant à lui encadrer le secteur viticole sous l'attache de deux principales politiques : le droit de la politique agricole commune et le droit du marché intérieur. Les liens entre ces deux grandes réalisations de la construction européennes se croisent à la mesure des besoins qu'implique l'activité vitivinicole dans un marché ouvert en termes de libre-échange et de libre concurrence.

Suivant la liste prévue en annexe du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la politique agricole commune (PAC) reconnaît quant à elle la nature agricole des produits de la vigne et du vin. De fait, l'étude viendra s'interroger sur la place réservée à la viticulture dans la législation agricole européenne. Bien qu'il se voie concerné par l'horizontalité de la PAC, le secteur continue à faire l'objet d'un traitement particulier comparé aux autres secteurs de production agricole.

L'activité vitivinicole est aujourd'hui reconnue à travers les dispositifs de soutien et de réglementation agricole. Pour le premier pilier, s'agissant des plus gros producteurs européens, dont la France, c'est notamment par les biais de l'Organisation commune de marché unique (OCM unique) que des mesures de soutien sont rendues possibles. C'est aussi sur cette base que l'Union organise depuis le milieu des années 70 la régulation du potentiel de production, qui passe désormais par le truchement des autorisations de plantation. La qualité du vin est encore définie suivant la distinction des vins à indication géographique (AOP/IGP) et des vins sans indication géographique. Des règles spécifiques d'étiquetage sont également issues du corpus spécifique consacré au vin et à la viticulture dans l'OCM unique.

Ce dispositif vient compléter les dispositions d'harmonisation aptes à favoriser le libre-échange des marchandises dans le marché intérieur. Tel est le cas des règles de base applicables au produit alimentaire telles qu'elles ressortent du règlement INCO – Information du consommateur ou encore de celles qui se rapportent au vin biologique. Sont encore admises des règles en matière d'impositions intérieures et de contrôle douanier.

En matière de concurrence, le secteur viticole se trouve directement concerné par le mouvement qui vient reconnaître, voire encourager la constitution de groupements professionnels : organisations de producteurs, interprofessions. Il est également concerné par l'interprétation de l'interdiction des aides d'Etat qui se veut désormais plus favorable aux opérateurs.

En résonance du droit européen, le droit international vient également impacter l'activité vitivinicole. Il en va des recommandations formulées par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) mais aussi des dispositions qui résultent du consensus multilatéral en matière de commerce mondial dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tout spécialement au regard de la reconnaissance des indications géographiques. Ce système est aujourd'hui relayé par la multiplication d'accords bilatéraux signés par l'Union européenne avec ses partenaires commerciaux et pour lesquels le vin reste un produit sensible.

Il résulte de cet ensemble un corpus juridique complexe, qui s'il peut individuellement venir contraindre l'entreprise vitivinicole, entend placer la filière face aux défis du moment au regard de la transition écologique, économique et sociétale. La politique publique se veut ainsi d'orienter la filière suivant de multiples enjeux liés aux exigences de qualité environnementale des produits, de résilience au dérèglement climatique, de partage de l'innovation et de développement des territoires.

L'étude aura notamment à tirer parti de la connaissance de l'auteur tirée de son expérience locale sur le vignoble charentais sous l'assise territoriale de la *Spirits Valley*.

Un nouveau segment du monde professionnel ? Les vins de lieu

Florent SCHEPENS, Pr de sociologie, LaSA, Besançon (UBFC)

Mots clefs : Entrepreneur de morale ; Groupe professionnel ; Idéologie professionnelle ; Monde professionnel

Certains vigneron très qualitatifs, réalisant de petits volumes, connaissent des difficultés à vendre leurs vins aux tarifs désirés. Ces vins, présentés comme des « vins d'expression » sont vendus à des tarifs sensiblement plus élevés que les vins dits « de volume » de leur aire géographique. « *La ménagère devrait pouvoir se faire plaisir une fois par mois en achetant une bouteille à 50€* » (Vigneron, Alsace). Cependant, dans un marché où les consommateurs et certains professionnels critiquent les prix élevés du vin, où 70% de la production est vendue environ 4,5€ la bouteille, ces vigneron semblent se faire « *déborder par la nouvelle vague* » (caviste) de producteur de vins peu chers et de bonne tenue.

Il s'agit alors de « *résister à la pression d'un marché qui veut de la quantité à bas prix* » (Rigaux, 2006 : 9). Sur mon terrain (Jura ; Bourgogne), cette résistance s'organise autour de la tentative de création d'un nouveau segment du monde professionnel des vins. Un ensemble de segments de groupes professionnels (vignerons, oenologues, négociants...) vient s'agréger autour de la notion de « vins de lieu » et tente de se démarquer en construisant une rhétorique professionnelle opposant les vins de culture, d'appellation, de terroir aux vins de marketing, de marque, de cépage... bref le sacré au profane. Ceci passe notamment par la création d'un nouveau vocabulaire du vin, d'universités du vin et d'une nouvelle discipline professionnelle : l'oenologie géo-sensorielle.

Cette communication souhaite expliciter l'entreprise de morale cherchant à faire reconnaître un nouveau segment du monde professionnel.

**L'installation des viticulteurs hors cadre familial :
une remise en cause des logiques professionnelles et territoriales ?**

Françoise SITNIKOFF, MCF sociologie, UMR Citeres, Université de Tours ; Christèle ASSEGOND, ingénieur de recherche, CETU ETICS, Université de Tours ; Hélène CHAZAL, ingénieur d'étude, CETU ETICS, Université de Tours

Mots clés : installation hors cadre familial ; logiques professionnelles ; territoire ; changements.

Aujourd'hui dans l'agriculture et la viticulture, le modèle de la transmission familiale reste largement dominant. Cependant, le nombre d'installations hors cadre familial a tendance à augmenter. Elles sont soutenues par les pouvoirs publics pour pallier le manque de repreneurs familiaux. De plus, les profils de viticulteurs hors-cadre familial sont considérés comme étant plus à même d'innover tant dans les pratiques viticoles que dans les formes d'inscription territoriale.

Dans le cadre d'une recherche sur la transmission des exploitations viticoles en Centre-Val de Loire, nous avons constaté que la catégorie des installés hors cadre familial, au-delà du simple fait de ne pas reprendre une exploitation familiale, revêt des réalités diverses : modes d'accès au foncier, trajectoire professionnelle antérieure, formations et diplômes, intégration à des réseaux professionnels et sociaux...

Après en avoir repéré différents profils, nous nous demanderons dans quelle mesure ces viticulteurs non héritiers participent à bousculer les formes de régulation institutionnelles et professionnelles et d'inscriptions territoriales. En analysant leurs relations aux collectifs déjà en place sur le territoire, nous interrogerons leur façon de s'y insérer et la manière dont ils construisent leur légitimité professionnelle. Ces modes d'accès au métier sont-ils gage de changements dans la profession ?

Évolutions des logiques professionnelles de la filière viti-vinicole dans un contexte de changement climatique, le cas du Val de Loire

Corentin THERMES, doctorant en géographie au sein de l'UMR CITERES – Adaptation de la viticulture aux impacts du changement climatique ; François BERTRAND, ingénieur de recherche au sein de l'UMR CITERES - PEI CLIMENVI ; Isabelle LA JEUNESSE, MCF HDR au sein de l'UMR CITERES – coordonne un axe du PEI CLIMENVI

Mots clés : changement climatique, pratiques adaptatives, filière viticole, stratégies collectives

Dans le Centre-Val de Loire, la filière viticole est confrontée à plusieurs défis techniques et organisationnels, notamment autour de l'écologisation des pratiques (évolution des itinéraires de culture) et du besoin de main d'oeuvre (recrutement et fidélisation de personnel). Les réponses à ces défis doivent converger avec la nécessaire adaptation aux évolutions des conditions climatiques moyennes (Quénol, 2014), évolutions d'ors et déjà engagées et qui vont continuer durant les prochaines décennies. Ainsi, la lutte contre les aléas climatiques tels que les gelées de printemps conduit à développer des stratégies individuelles et collectives variées, mêlant acteurs professionnels, privés et publiques (Bertrand et al., 2020).

Sur la base d'études de terrain conduites dans plusieurs appellations de Centre-Val de Loire, la communication propose d'analyser les logiques professionnelles observables en réaction et en anticipation des changements climatiques au niveau des exploitations viticoles.

En entrant par les différents savoir-faire du métier de vigneron (viticole, vinicole, commercial, managérial, stratégique) (Gadea, Olivesi, 2019), nous analysons comment les évolutions climatiques peuvent alimenter les réflexions des responsables d'exploitations viticoles sur leurs équipements, leurs pratiques culturelles, la typicité de leurs produits, leurs offres commerciales et l'évolution géographique de leur domaine.

Cette communication est basée sur les travaux menés au sein du projet CLIMENVI¹ (AOC Sancerre, Touraine, Chinon), dans le cadre d'une thèse de géographie (AOC Sancerre, Saint Nicolas de Bourgueil) et dans l'encadrement de projets étudiants de master 2 ETP (AOC Montlouis, Quincy, Reuilly). Les analyses s'appuient sur de l'observation participante (réunions, conférences, atelier de prospective...) et des entretiens semi-directifs avec des vignerons de ces appellations ainsi qu'avec des acteurs de la filière professionnelle : Vinopôle, IFV, Chambre d'agriculture, INAO, élus de syndicats viticoles, agents d'organismes techniques.

Éléments bibliographiques

¹ Le Projet Européen pour l'Innovation (PEI) Climenvi « *Intégrer le changement climatique dans les décisions des chefs d'entreprises viticoles pour les vignobles du Centre-Val de Loire* » est porté par la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, avec comme partenaires les chambres d'agriculture de la région Centre, l'Institut Français du Vin, l'Université de Tours, CerFrance, MétéoFrance et le Vinopôle.

BERTRAND F., THERMES C. & LAJEUNESSE I., (2020) « Revue des mesures et stratégies d'adaptation au changement climatique pour la viticulture en région Centre-Val de Loire », Revue Norois, dossier « Vins, vignobles et viticultures atlantiques. Quelles trajectoires contemporaines ? » (soumis, en cours d'évaluation)

GADEA C., OLIVESI S. (dir.), 2019, Les métiers de la vigne et du vin. Des terroirs aux territoires professionnels, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Libres cours », 335 p., ISBN : 978-2-7061-4404-2.

QUENOL H. (dir.), 2014, Changements climatiques et terroirs viticoles, Lavoisier Tec & Doc, Paris, 444 p.

Entre viticulture et valorisation du vin de Champagne, quelles stratégies familiales des années 1960 à 2020 ?

Serge WOLIKOW, MSH Dijon, USR 3516

Mots clés : champagne ; récoltant ; manipulant ; commercialisation ; terroir ; appellation

L'approche historique sur la longue durée séculaire sert de cadre à l'étude qui croise données archivistiques et données issues d'une cinquantaine d'entretiens. Ceux-ci commencés dès les années 2000 et prolongés par une nouvelle série permettent de croiser des récits sur 3 à 4 générations. Jusqu'alors ces sources n'ont été utilisées que très brièvement pour diverses communications et publications universitaires dont deux en 2019. Elle sont actuellement complétées par des études de cas sur un certain nombre d'exploitations familiales de tailles diverses et des coopératives dans la Champagne méridionale.

La problématique est d'envisager comment avec l'évolution de la filière vitivinicole en Champagne, et en particulier dans les nouvelles aires de production, la division du travail a évolué au sein des familles, entre hommes et femmes, entre générations. Des années 1960 à 2000 la croissance de la production et des revenus dans les exploitations familiales n'a pas abouti à la concentration des entreprises ni à une énorme différenciation des revenus et des statuts. L'élévation du niveau de formation initiale de la population vigneronne a permis modernisation et développement des exploitations petites et moyennes tandis que la mécanisation des processus limitait l'emploi de main-d'œuvre permanente.

Depuis 15 ans la situation s'est retournée y compris au niveau des stratégies familiales, la nouvelle génération est traversée par les contradictions qui caractérisent l'économie mondiale du vin de Champagne. La globalisation mondiale du produit, les incertitudes du marché, le poids des groupes les plus puissants dans la valorisation incitent une partie des exploitants familiaux à abandonner les projets personnels de valorisation pour profiter de la rente constituée par la montée du prix de la matière première. A l'inverse une fraction de la même génération s'engage dans un effort nouveau pour penser son inscription dans le terroir, son environnement comme son histoire en modifiant le produit lui-même, mieux identifié par ses lieux de production et d'élaboration.

Comment identifier et analyser ces comportements si différenciés dans une même conjoncture ? Quelles sont les ressources géographiques et culturelles qui permettent de les penser ? La communication présentera quelques hypothèses pour y répondre.

**Le Haut Poitou, une AOC du Val de Loire dans la région du Bordeaux.
Quelles stratégies d'existence ?**

Jean-Louis, YENGUÉ, Géographe, Professeur des Universités, Université de Poitiers, Laboratoires RURALITES et CITERES, Fédération de recherche Territoires

Mots clés : AOC Haut Poitou, Val de Loire, Région Nouvelle aquitaine, Développement local

Le Haut-Poitou est l'AOC le plus méridional de la vallée de la Loire et est donc rattaché aux vins éponymes, ici vins de Touraine. Le vignoble, d'une superficie d'environ 754 hectares plantés, s'étend sur 2 communes des Deux-Sèvres et 45 communes du département de la Vienne, donc en région Nouvelle-Aquitaine, région surtout connue pour ses bordeaux.

L'histoire du vignoble du Haut Poitou, que nous allons retracer dans cette communication, montre qu'elle peine à se positionner dans cet entre-deux. Aujourd'hui, elle souffre d'un déficit d'image, malgré la volonté fermement affichée de quelques vigneron pour se faire connaître. Par une analyse spatiale (cartographie de l'occupation du sol par SIG) et une étude du jeu d'acteurs (entretiens semi directifs avec les acteurs locaux), nous avons tenté de décrypter les enjeux qui se trament autour de cet AOC en terre céréalière. Il en ressort que, sa position géographique, « trop loin de tout » participe à sa faible considération aux yeux des décideurs locaux. Mais, pris comme un élément du développement local (attractivité touristique, commerce local, etc.) l'AOC Haut Poitou pourrait être plus rassembleur que la simple pérennisation d'un patrimoine viti-vinicole.